



**CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE**  
**LISTE DES DOCUMENTS**



**Long séjour – Stagiaire aide-familiale au pair (plus de 90 jours)**

Le stage d'aide-familiale "au pair" vous autorise à vivre et travailler au sein d'une famille française tout en étudiant en vue de perfectionner votre connaissance de la langue, de la culture et de la société française. Vous devez avoir entre 17 et 30 ans. Si vous souhaitez vous rendre en France pour un séjour d'**aide-familiale "Au pair"** et que vous y séjournerez plus de 90 jours, vous devrez fournir un contrat avec la famille d'accueil comportant l'autorisation du Ministère du Travail.

**O = Document original**

**C = Photocopie**

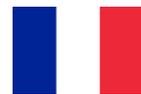
**T = Traduction**

**Y = Obligatoire**

Notes	Documents	O	C	T
	<b>Une photo d'identité, récente et aux normes</b>  En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.  Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.	Y		
	<b>Formulaire de demande de visa long séjour</b>  Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».	Y		
<b>Uniquement pour les ressortissants non-Chinois</b>	<b>Permis de résidence chinois</b>  Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.	Y	Y	
	<b>Diplômes</b>  Dernier diplôme obtenu	Y	Y	Y
<b>Obligatoire si étudiant</b>	<b>Certificat d'études ou diplôme</b>  Doit être délivré par votre établissement scolaire pour préciser votre classe et le nombre de jours accordés par votre établissement. Doit contenir l'adresse, le contact et le sceau officiel de votre établissement ainsi que le nom, la fonction et la signature d'un responsable.	Y	Y	
<b>Obligatoire si mineur (&lt;18 ans)</b>	<b>Certificat de naissance notarié OU BIEN Acte notarié établissant les liens familiaux entre les parents/ le tuteur légal et le demandeur mineur. Tous ces actes doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Étrangères chinois, par l'Ambassade de Chine ou par le Waiban, original contenant la traduction en anglais ou en français</b>  Etranger résidant en Chine : Acte notarié de certificat de naissance de l'hôpital légalisé par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine, original contenant la traduction	Y	Y	

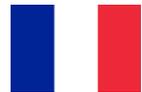


# CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



## LISTE DES DOCUMENTS

	Veuillez noter que les actes originaux et/ou photocopies peuvent ne pas être restitués.			
<b>Obligatoire si mineur (&lt;18 ans)</b>	<p><b>Acte notarié de délégation d'autorité parentale légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères chinois ou par l'Ambassade de Chine, original contenant la traduction</b></p> <p>Etranger résidant en Chine : Acte de délégation d'autorité parentale, original contenant la traduction</p> <p>Ce document doit contenir la signature des parents et doit désigner la personne en charge du mineur dans l'espace Schengen.</p> <p>Obligatoire si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que d'un seul de ses parents.</p>	Y	Y	
<b>Obligatoire si étudiant</b>	<p><b>Carte d'étudiant</b></p> <p>Non requis pour les écoliers</p>	Y	Y	
	<p><b>Convention conclue entre le jeune au pair et la famille d'accueil</b></p> <p>d'une durée maximale d'un an, renouvelable une fois, pour permettre un séjour pouvant aller jusqu'à deux ans, établie sur le <a href="#">CERFA n°15973*01</a> (pas besoin d'être visée par la DIRECCTE)</p>	Y	Y	
	<b>Tout document de nature à attester la connaissance de base de la langue française ou un niveau d'instruction secondaire ou des qualifications professionnelles</b>	Y	Y	
	<p><b>Lettre de motivation de l'étudiant</b></p> <p>Doit expliquer le choix de la France, du français et de ce type de visa.</p>	Y		
	<b>Assurance maladie pour toute la durée du séjour</b>	Y	Y	
	<p><b>Passeport</b></p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
	<p><b>Anciens passeports</b></p> <p>Obligatoire si vous êtes en possession d'un ou plusieurs anciens passeports.</p> <p>Photocopies des 5 premières pages de tous les anciens passeports, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<b>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</b>				
Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.				
	<p><b>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</b></p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. <a href="#">Cliquez ici pour télécharger le modèle.</a></p>	Y		



LISTE DES DOCUMENTS

<p>Important:</p> <p>1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée.</p> <p>2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande.</p> <p>3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veuillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>			
<p><b>Carte d'identité ou passeport du représentant</b></p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.</p>	Y	Y	